



COMMENT S'INSCRIRE?

Consultez le guide de dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de bourses d'excellence et du Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle, le formulaire de demande et le formulaire de recommandation sur notre site Internet www.education-internationale.com ou contactez le centre de formation où vous souhaitez faire une demande d'admission.

BOURSES D'EXCELLENCE ET EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

POUR LES ÉLÈVES ÉTRANGERS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

VOUS DÉSIREZ EN SAVOIR PLUS SUR DES ÉTUDES AU QUÉBEC?

Consultez notre site Internet!

www.education-internationale.com

Éducation internationale
301, rue des Peupliers Est, bureau A
Québec (Québec) G1L 1S6
CANADA



Coopérative de services de développement et d'échanges en éducation

NOTE: Le Programme de bourses d'excellence et le Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle sont offerts suivant les fonds obtenus auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Consultez www.education-internationale.com pour vérifier si les programmes sont ouverts.



Coopérative de services de développement et d'échanges en éducation

Des études en formation professionnelle au Québec... C'est possible! *Obtenez une bourse d'excellence et une exemption des droits de scolarité supplémentaires!*



À QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME?

Les bourses d'excellence et les exemptions de droits de scolarité supplémentaires, financées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), s'adressent en priorité à des élèves étrangers provenant de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Brésil, du Mexique et des pays en développement de la Francophonie qui désirent poursuivre des études à temps plein au Québec dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).



Les candidatures des élèves inscrits dans un programme présentant des perspectives d'emploi favorables seront privilégiées.

EN TANT QUE BOURSIER, VOUS POURRIEZ VOUS MÉRITER :

- Une bourse d'une valeur de 10 000 \$ à 19 000 \$ selon le programme choisi
- L'exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves étrangers
- La couverture médicale et hospitalisation durant votre séjour d'études offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

ÊTES-VOUS ADMISSIBLES À UNE BOURSE?

Pour être admissible à une bourse :

- Vous ne devez pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ni avoir présenté une demande de résidence permanente
- Vous devez avoir fait une demande d'admission à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP dispensé dans un établissement situé au Québec
- Vous ne pouvez pas utiliser votre bourse ni votre exemption des droits de scolarité supplémentaires pour réaliser des études préparatoires
- Vous devez fournir les documents et formulaires requis et **envoyer votre demande directement à la commission scolaire ou au centre de formation que vous fréquenteriez au Québec.**

Les bourses d'excellence et les exemptions des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle sont attribuées en fonction de l'excellence des dossiers scolaires.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION?

- La moyenne cumulative
- La progression des études
- Les prix, bourses d'excellence et distinctions
- Les formulaires de recommandation
- La lettre de motivation
- Qualité de la demande en général

